



# PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 14 octobre 2020

### **Mobilisation de l'Etat pour réguler les populations de sangliers en Haute-Saône**

Les services de l'État, en lien étroit avec la Fédération départementale des chasseurs, sont mobilisés pour apporter des réponses et prévenir les dégâts commis par les sangliers en Haute-Saône.

Cette action passe d'abord par la mobilisation des territoires de chasse. Plusieurs autorisations de battues dans les réserves de chasse ont ainsi d'ores et déjà été données par la Fédération Départementale des Chasseurs.

La préfète de la Haute-Saône a demandé l'intervention des lieutenants de louveterie. Six battues ont été organisées sur les deux derniers week-end et ont permis de prélever 27 sangliers.

Les représentants de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS formation dégât de gibier) se sont réunis la semaine dernière, notamment pour assurer le suivi des prélèvements de sanglier à l'échelle du département et plus particulièrement dans les communes classées en surveillance, alerte et points noirs. Les règles adoptées pour la saison de chasse fixent pour ces deux dernières catégories des objectifs de prélèvement respectivement de 20 et 25 % de laies adultes. Ceux-ci feront l'objet d'un suivi régulier pour déclencher, au besoin, des mesures correctives (battues administratives, par exemple).

Ces actions s'inscrivent dans la perspective de l'objectif partagé par l'ensemble des acteurs de faire baisser le plus rapidement possible les populations de sanglier.

Enfin, la préfète attire l'attention des propriétaires de terrains, en particulier les terrains situés dans les zones périurbaines non chassables, à proximité des habitations, sur leur devoir d'entretien. Certaines friches peuvent en effet favoriser la concentration de nombreux sangliers à l'origine de dégâts sur les terrains voisins, parcelles agricoles et jardins.

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12  
Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)

1 rue de la préfecture  
70000 VESOUL

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)

@Prefet70  